CENTRE DE RESSOURCES ECONOMIE CIRCULAIRE ET DECHETS

Amélioration de la sensibilisation des habitants aux consignes de tri

Cc de la Thiérache Sambre et Oise

Auteur :

469 Rue Sadi-carnot
la Maladrerie
2120 Guise
Voir le site internet
Damien Cedro
om.aumale@orange.fr

Consulter la fiche sur OPTIGEDE

CONTEXTE

Depuis 2009, le syndicat départemental de traitement des déchets dans l'Aisne Valor'Aisne mène une étude d'optimisation pour la gestion des déchets. Parmi les pistes proposées par le cabinet chargé de cette mission, il y avait **l'élaboration d'un guide du tri + mémotri, la réalisation de suivis de collecte avec mise en place d'actions correctives** et enfin **l'élaboration d'un règlement de collecte.**

En effet, jusque là, la CCTA n'avait aucun guide du tri, ni mémotri et n'a aucun règlement de collecte (sauf pour la déchèterie mais il n'est plus à jour).

OBJECTIFS ET RESULTATS

Objectifs généraux

Il est attendu **une augmentation de la part valorisée des déchets (hors déchèterie)** qui est actuellement en constante baisse pour la CCTA (33,31% en 2007, 32,25% en 2008, 32,55% en 2009 et 29,02% en 2010).

Le tout en essayant de ne pas dégrader l'excellente qualité du tri (seulement 3,15 kg/hab. de refus de tri en 2010).

Résultats quantitatifs

Rédaction régulière d'articles dans les brochures intercommunales et le site internet de la CCTA
Conception de calendriers, de flyers explicatifs et d'un règlement de collecte à l'occasion du changement de prestataire en juillet 2011

- **2011** : 28,19% de déchets valorisés (hors déchèterie) et 3,9 kg/hab de refus de tri
- **2012** : 29,54% de déchets valorisés (hors déchèterie) et 11,03 kg/hab de refus de tri

Résultats qualitatifs

Les suivis du tri effectués avec les élus a permis d'obtenir quelques retours sur les habitants en ce qui concerne l'information sur le tri. Dans l'ensemble, le tri est bien effectué même si le plastique reste une source

d'interrogation. Il est apparu aussi que certains pensaient que les déchets finissaient finalement tous au même endroit. En effet, la CCTA dispose d'un camion benne bi-compartimenté (2/3 OMR, 1/3 recyclables). Quelques habitants, voyant que tout allait dans le même camion, ont imaginé que leur tri était inutile.

MISE EN OEUVRE

Planning

- **Décembre 2010** : Publication d'un mémotri au recto du calendrier du tri du 1er semestre 2011
- **Juin 2011** :
  - 1ère communication sur les changements à venir suite au choix d'un nouveau prestataire de collecte des OM dans une lettre informant des nouveaux jours de collecte
  - Communication via le site internet, la brochure intercommunale. Certaines mairies ont relayé l'information par leurs propres moyens (brochures communales, lettres).
- **Septembre 2011** : Lors de la distribution des bacs, les habitants se sont vus remettre un « flyer » avec à l'intérieur une réglette mémotri.
- **Janvier 2012** :
  - Envoi à tous les habitants de calendriers de collecte avec, au recto, un rappel des consignes de tri et au verso
  - Publication d'un règlement de collecte des ordures ménagères et révision de celui pour la déchèterie d'Etreux
- **Avril 2012 :** Organisation d'une réunion d'information suivie d'un débat sur le tri et la prévention des déchets
- **Mai-Octobre 2012 :** Organisation de suivis du tri la veille des collectes en présence d'élus communaux
- **Eté 2013 :** Organisation de nouveaux suivis du tri
- **Début 2014 :** Elaboration d'un grand guide du tri pour accompagner l'ouverture de la nouvelle déchèterie

Moyens humains

5-10% ETP du Chargé de mission COT + 30% ETP service civique communication (de mars à septembre 2011)

Moyens financiers

- Pages dédiées au tri dans la brochure intercommunale de septembre 2010 (3 000 exemplaires) : **381,45€ HT**
- Calendriers de collecte 2011 : **794,25 € HT**
- Pages dédiées au tri dans la brochure intercommunale de juillet 2011 (3 000 exemplaires) : **545,15€ HT**
- Dépliants pour le passage au bac + réglettes mémo-tri (3000 exemplaires) : **3386,75 € HT**
- Règlements de collecte (3000 exemplaires) et envoi aux habitants : **1062,15 € HT**
- Calendriers de collecte 2012 : **452,80€ HT**

Moyens techniques

- Brochures intercommunales
- Site internet
- Calendriers du tri et réglettes mémotri
- Règlement de collecte
- Utilisation du logiciel libre « GimP » de traitement d'image.

Partenaires mobilisés

- Valor'Aisne
- Prestataires de collecte
- Communes

VALORISATION DE CETTE EXPERIENCE

Facteurs de réussites

-

Difficultés rencontrées

-

Recommandations éventuelles

Pour les suivis du tri, il est important d'être accompagné par au moins un élu, à la fois pour sensibiliser ce dernier, mais aussi car sa présence permet de grandement atténuer la méfiance des habitants.

Concernant les calendriers de collecte, une attention toute particulière doit être portée à sa validation, des erreurs pouvant se glisser au dernier moment suite à une mauvaise manipulation de l'imprimeur. Il en est de même pour la réglette mémo-tri, surtout quand l'imprimeur n'en a jamais fait auparavant.

Mots clés

RECYCLAGE DES DECHETS | CENTRE DE TRI | MENAGE | COLLECTE SEPAREE | ORDURES MENAGERES RESIDUELLES | EMBALLAGE

Dernière actualisation

Octobre 2019

Fiche réalisée sur le site optigede.ademe.fr

sous la responsabilité de son auteur

Contact ADEME

Aline BLIN

aline.blin@ademe.fr

Direction régionale Hauts-De-France